

**Limiter les risques venant
des drones en les
immatriculant. Une bonne idée
?**

<input type="checkbox"/>	Limiter les risques venant des drones en les immatriculant. Une bonne idée ?
--------------------------	---

Hostile à une surveillance en réseau, le fabricant DJI propose une immatriculation électronique que seules les forces de l'ordre pourraient exploiter.

Jean-Michel Normand



L'idée trotte dans la tête de nombre de législateurs. Installer à bord des drones de loisir un système de reconnaissance électronique fait déjà partie de l'arsenal législatif adopté l'an passé par les parlementaires français, sans pour autant que des précisions techniques aient été définies. L'Italie et le Danemark ou la FAA, l'Aviation civile américaine, l'ont également inscrit à leur programme. Dans une proposition qu'il vient de rendre publique, le fabricant de drones chinois DJI préconise une identification électronique « *simple, qui maintient un équilibre entre le respect de la vie privée de l'opérateur du drone et les légitimes préoccupations des autorités relatives à l'utilisation* » de ces appareils.

1.

Plusieurs pays, dont la France, envisagent d'imposer une signature électronique. NIR ELIAS / REUTERS

« Comparable à une plaque d'immatriculation automobile »

DJI est favorable à ce que tous les drones commercialisés soient capables d'émettre un signal qui indique leur localisation, mais aussi un code d'identification « *comparable à une plaque d'immatriculation automobile* » en mode électronique. Ce code serait émis sur les bandes de fréquence (2,4 GHz et 5,8 GHz) utilisées pour la liaison entre le drone et la radiocommande du pilote et pour la liaison vidéo. Il suffirait de réaliser une mise à jour des protocoles de contrôles radio existants. L'information pourrait être captée par la police ou un particulier furieux de voir un quadricoptère évoluer au-dessus de sa propriété, à condition qu'il soit équipé d'un récepteur adapté. Il lui faudra alors se tourner vers les forces de l'ordre, seules autorisées (avec les autorités aéroportuaires, notamment) à remonter jusqu'au titulaire de l'immatriculation électronique...[lire la suite]

Commentaire de Denis JACOPINI :

Je trouve personnellement l'idée intéressante, encore faut-il que :

1. L'émission de cette information ne puisse pas être perturbée (j'en doute) ;
2. L'émission du code du drone ne puisse pas être modifiée (plus facile) ;
3. Cette procédure soit légiférée et suivie par tous les constructeurs mondiaux.

Ceci n'empêchera pas les groupes les plus obscurs d'utiliser des drones volés non pourvus de cette signature.

A mon avis, la mise en place de ces précautions ne concernent que l'utilisateur lambda, pas ceux que l'on craint actuellement le plus sur le territoire.

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Réagissez à cet article

Source : *Comment immatriculer les drones de loisir*

Le Bourget : ces drones vont vous faciliter la vie

 **Le Bourget : ces drones vont vous faciliter la vie**

De drôles d'engins vrombissaient ce mardi au Musée de l'Air et de l'Espace du Bourget....[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur sur cette page.



Réagissez à cet article

Les drones volent au secours des agriculteurs

 **Les drones volent au secours des agriculteurs**

Et si l'avenir de l'agriculture se jouait... dans les airs ? Depuis quelques années, les exploitants agricoles ont effet la possibilité d'analyser leurs parcelles à l'aide d'un drone....[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur sur cette page.



Réagissez à cet article

La liste des zones interdites à la photographie aérienne est publique



Non, il n'est pas interdit de voler en France ni de prendre des photos aériennes. En revanche, la réglementation encadre strictement l'usage d'un drone et un nouvel arrêté publié le 27 janvier 2017 fixe la liste des zones interdites à la prise de vue aérienne...[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur sur cette page.



Réagissez à cet article

Dans l'armée, des aigles royaux pour lutter contre les drones



Des soldats d'un nouveau genre... A l'occasion de ses vœux aux Armées, vendredi, François Hollande a pu se glisser dans la peau d'un dresseur d'aigles. Depuis le mois de septembre, ces rapaces sont en effet utilisés par l'Armée de l'Air pour lutter contre les drones....[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous

assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur sur cette page.



Réagissez à cet article

Dans l'armée, des aigles royaux pour lutter contre les drones



Des soldats d'un nouveau genre... A l'occasion de ses vœux aux Armées, vendredi, François Hollande a pu se glisser dans la peau d'un dresseur d'aigles. Depuis le mois de septembre, ces rapaces sont en effet utilisés par l'Armée de l'Air pour lutter contre les drones....[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur sur cette page.



Réagissez à cet article

Utilisez cette carte pour savoir où utiliser votre drone de loisir



Utilisez
cette
carte
pour
savoir
où
utiliser
votre
drone de
loisir

Cette carte signale toutes les zones de restrictions et d'interdictions...

Le secrétaire d'Etat aux Transports, Alain Vidalies, a annoncé mardi la mise en ligne d'une carte de France interactive représentant les zones interdites ou restreintes pour l'usage de drones de loisir.

La carte est accessible à l'adresse <http://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir>

Outre-mer dans les prochains mois

« A la veille des fêtes de fin d'année, la mise en ligne de cette carte interactive offre une information accessible aux télépilotes pour faire voler leur drone en toute sécurité sur tout le territoire métropolitain », a déclaré Alain Vidalies dans un communiqué.

Cette carte, élaborée par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), définit les zones de restrictions et d'interdictions permanentes en France métropolitaine.

L'outil sera complété, dans les prochains mois, par des cartes des Outre-mer, tandis que l'intégration des zones de restrictions temporaires est à l'étude.

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Drones de loisir: Une carte interactive de France pour savoir où les utiliser

La Poste livrera ses colis

par drones dans le Var



Dans le Var, après deux ans d'essais, La Poste a obtenu de Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) le droit d'ouvrir une ligne commerciale régulière de 15 km pour la distribution de colis par drones. Elle se situera entre Saint-Maximin-La-Sainte-Baume et Pourrières...[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur sur cette page.



Réagissez à cet article

La Poste livrera ses colis par drones dans le Var



Dans le Var, après deux ans d'essais, La Poste a obtenu de Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) le droit d'ouvrir une ligne commerciale régulière de 15 km pour la distribution de colis par drones. Elle se situera entre Saint-Maximin-La-Sainte-Baume et Pourrières....[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous

assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur sur cette page.



Réagissez à cet article

JT 20H – La Poste se lance dans la livraison par drones



JT 20H – Après près de deux ans de tests, La Poste a décidé de faire un grand pas vers l’avant dans son mode de livraison en adoptant la livraison par drones...[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d’audits dans toute la France et à l’étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d’un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d’un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l’Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d’informations sur sur cette page.



Réagissez à cet article